

930052

86-6 JAN. 1993  
86 B448

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 25 octobre 1991**

\*

L'an mil neuf cent quatre vingt onze  
Le vendredi vingt-cinq octobre  
A onze heures trente,

Les administrateurs de la société SO.RE.IM. BRETAGNE se sont réunis en conseil, dans les locaux de la SOREFI BRETAGNE à CESSON SEVIGNE - Rue du Chêne Germain.

*SONT PRESENTS :*

- M. Jean-Paul DUCEPT,
- M. Daniel MARISSAL.
- M. Dominique BIRON représentant la SOREFI BRETAGNE,
- Et M. Jacques COHEN représentant la société IMMOBEL AMENAGEMENT,

Lesquels ont émargé le registre de présence en entrant en séance.

*ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :*

- M. Jacques-Charles MORICE,
- M. André LEROY,
- M. Daniel ALLIAUME,
- M. Patrick LE SANN,
- Et Mme Dominique MOUILLARD.

Le conseil comprenant la présence effective de la moitié au moins de ses membres, est en mesure de délibérer valablement sur les questions figurant à l'ordre du jour.

M. Jean-Paul DUCEPT préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Mme Dominique MOUILLARD est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

- 1 -

Le Président fait tout d'abord part au conseil de la cessation de leurs fonctions d'administrateur des Caisses d'Epargne de RENNES, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de Cornouaille.

En effet, la restructuration des Caisses d'Epargne de Bretagne vient d'aboutir à la création d'une nouvelle Caisse dénommée : Caisse d'Epargne de Bretagne et à la dissolution des Caisses d'Epargne ci-dessus désignées.

Après en avoir délibéré, le conseil prend acte de la cessation des fonctions d'administrateur des Caisses d'Epargne de RENNES, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de Cornouaille à la suite de leur absorption par la Caisse d'Epargne de Bretagne et décide d'agréer expressément la Caisse d'Epargne de RENNES comme nouvel actionnaire.

- II -

M. Jean-Paul DUCEPT propose alors de coopter, en qualité d'Administrateur, la Caisse d'Epargne de Bretagne nouvellement créée.

Après en avoir délibéré, le Conseil déclare A L'UNANIMITE, accepter sans réserve cette proposition et décide de coopter en qualité de nouvel administrateur, la *Caisse d'Epargne de Bretagne* dont le siège est à CESSON SEVIGNE - Rue du Chêne Germain.

Le représentant permanent de ladite Caisse sera M. Jacques-Charles MORICE - rue du Chêne Germain à CESSON SEVIGNE.

Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat des administrateurs en exercice et sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale, conformément à la Loi.

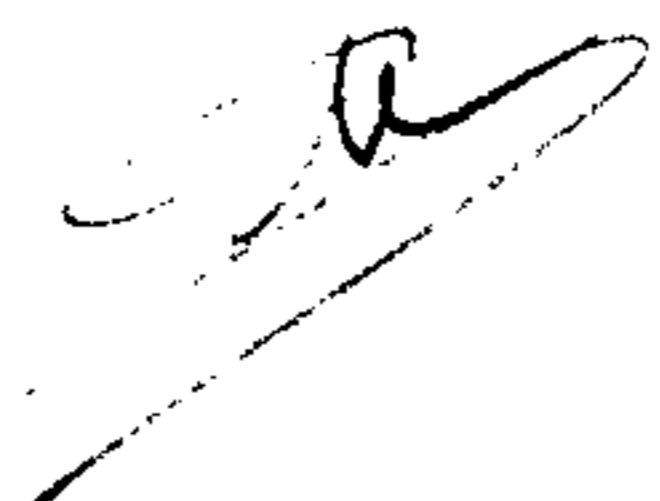
- III -

-----  
\*

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un administrateur, après lecture.

Pour copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'A' or similar character, written over a horizontal line.



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
DE BRETAGNE

Notre réf. **JPD/CJ/157**

**SO.RE.IM.**

**22, avenue Henri Fréville**

Votre réf.

**35700 RENNES**

Objet :

Cesson-Sévigné, le **25 Octobre 1991**

**Messieurs,**

**La CAISSE D'ÉPARGNE DE BRETAGNE a été cooptée comme nouvel administrateur de la société SO.RE.IM. par décision du Conseil d'Administration.**

**En ma qualité de Président du Directoire de la CAISSE D'ÉPARGNE DE BRETAGNE, j'ai l'honneur de vous informer, en application des dispositions légales que le représentant permanent de cette CAISSE auprès du Conseil d'Administration, sera M. Jacques-Charles MORICE demeurant à Kerviny - 56230 QUESTEMBERT.**

**Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.**

**Le Président du Directoire,**

  
**Jean-Paul DUCEPT.**

4, rue du Chêne Germain  
B.P. 8  
35511 Cesson-Sévigné Cédex  
Téléphone : 99.25.58.00  
Télécopie : 99.63.86.50

---

Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bretagne  
Établissement de crédit à but non lucratif - Loi 83.557 du 1<sup>er</sup> juillet 1983 modifiée par la loi 91.635 du 10 juillet 1991  
Montant de la dotation : 457 330 000 F. RCS RENNES D 383 166 451 - Siège social Cesson-Sévigné